

FACILITE AFRICAINE POUR L'EAU (FAE)

Objectifs et Modalités de Gestion

Dakar Novembre, 2004

Présentation

La présentation sera structurée comme suit :

- ✓ **Historique de la FAE**
- ✓ **Bien fondé et Objectifs**
- ✓ **Domaines d'Intervention**
- ✓ **Mobilisation des Ressources Financières**
- ✓ **Éligibilité**
- ✓ **Relations et Coordination**
- ✓ **Modalités de Gestion**
- ✓ **Conclusion et Recommandations**
- ✓ **Initiative AEPA – BAD en milieu rural**

I: Historique

- **Proposition de création de la FAE à la Conférence d'Accra sur l'Eau en avril 2002**
- **La BAD choisie par la Conférence pour la domiciliation de la FAE**
- **L'AMCOW endosse et confirme ce choix en mai 2003**
- **Le Conseil d'Administration de la BAD accepte la domiciliation et approuve les statuts de la FAE le 5 mai 2004**
- **Le Conseil des Gouverneurs de la BAD approuve la mise en place de la Facilité en mai 2004.**

II: Bien Fondé

- **La variabilité des ressources en eau et la balkanisation des pays**
- **La faible couverture des besoins en eau et assainissement dans les pays membres régionaux**
- **La prévalence des maladies hydriques**
- **Les coûts d'opportunité élevés pour l'AEP**
- **La sous-exploitation des ressources existantes**
- **Les faibles capacités de gestion**
- **L'inadéquation et l'inefficience des investissements dans le secteur de l'eau.**

III Objectifs de la FAE

- **Aider à réduire la pauvreté et à promouvoir le développement durable en facilitant un plus large accès aux ressources financières pour le secteur de l'eau**
- **Aider à un usage efficient des ressources financières**
- **Aider à promouvoir un environnement favorable à des investissements massifs et appropriés dans le secteur de l'eau**
- **AIDER à mieux cibler les investissements.**

IV Domaines d'intervention 1/2

a) Activités primordiales de la FAE

Promouvoir un environnement favorable et le renforcement des capacités dans les domaines :

- **de la planification dans la GIRE**
- **des réformes politiques et institutionnelles**
- **de la maîtrise de l'information sur l'eau (SIE)**
- **de la gestion environnementale**
- **de la préparation des projets et programmes**
- **du suivi et évaluation des projets et programmes**

IV Domaines d'intervention 2/2

- Programmes d'investissement sélectif en faveur :
- des projets pilotes innovants
- du développement des technologies locales liées à l'eau
- des projets à petite échelle pour permettre de renforcer les communautés locales
- du renforcement des capacités des structures intervenant localement dans le secteur de l'eau
- du co-financement avec les bailleurs multilatéraux, les bilatéraux, les gouvernements et les collectivités locales.

V Mobilisation des Ressources 1/2

a) Appui des Bailleurs de fonds

- **615 millions USD (env-300 milliards de CFA) à mobiliser pour le programme d'action à moyen terme (2005-2009) de la FAE**
- **Engagements des GVTs des Pays-bas et du Canada par le biais de l'ACDI**
- **Manifestations d'intérêt de: l'UE, l'Allemagne, les pays nordiques et la France**
- **Collaboration possible avec: le PME, UN Habitat, le FME, la BM et l'USAID.**

V Mobilisation des Ressources 2/2

b) Contribution des Bénéficiaires

Les GVTs et Collectivités locales contribueront par :

- **Le co-financement des investissements**
- **La mise à disposition des ressources humaines (qualifiées pour les GVTs et main-d'œuvre pour les Communautés de base)**
- **La couverture des charges d'exploitation et de maintenance.**

VI Éligibilité

- **En principe, tous les pays membres régionaux de la BAD auront vocation à être éligibles à la FAE**
- **La Performance du pays constitue le critère primordial : (i) existence de cadre institutionnel performant; (ii) mise en oeuvre effective des réformes nécessaires au secteur de l'eau; (iii) progression satisfaisante dans la réalisation des projets, programmes et remboursement des prêts et; (iv) considération prioritaire du secteur de l'eau dans les D_sSRP**
- **Le Manuel de procédures en cours d'élaboration détaillera davantage les critères**

VII Relations de la FAE 1/2

Avec les Programmes de la BAD

-  **Initiative AEPA en milieu rural**
-  **Programme Eau du NEPAD**
-  **Initiative du Bassin du Nil**
-  **Programmes de prêt de la Banque**
-  **Programmes régionaux (GIRE; O_sDM en matière d'eau)**

VII Relations de la FAE 2/2

Avec les Programmes internationaux

- **Aider à réaliser la Vision Africaine de l'Eau**
- **Contribuer à atteindre les O_sDM en matière d'eau**
- **Coordonner avec l'Initiative Eau de l'UE et toutes les autres Initiatives du genre**

VIII Coordination Externe

La Coordination à l'échelle externe se fera à travers :

- **Le Conseil des Gouverneurs de la FAE**
- **Le Comité Technique de l'AMCOW**
- **Les D_sSRP**

IX Modalités de gestion : instrument juridique

Caractéristiques principales:

a) Contribution de la BAD

- **Établir la FAE comme un Fonds Spécial de la BAD**
- **Contribution de la BAD pour le recrutement du personnel, y compris de Direction et mise à disposition de locaux à usage de bureaux**
- **La contribution totale de la BAD couvrant les besoins ci-dessus énoncés pour les trois premières années est de 2,3 millions USD.**

IX Modalités de gestion : instrument juridique

b) Le Conseil des Gouverneurs de la FAE (CG) :

- **Sera constitué de 13 membres : dont 5 de l'AMCOW, 5 des bailleurs, 1 pour la BAD, 1 pour le Nepad et 1 pour l'Agence de l'ONU pour l'eau**
- **Il donnera les grandes orientations de la politique de la FAE**
- **Il approuvera annuellement les décisions opérationnelles, proposera les domaines d'intervention et approuvera le rapport annuel.**

IX Modalités de gestion : instrument juridique

c) Le Conseil d'Administration de la BAD :

- **Sera responsable de l'exécution des opérations courantes de la FAE**
- **Approuvera les Projets et Programmes**
- **Approuvera les budgets annuels et états financiers**

IX Modalités de gestion : instrument juridique

d) Feuille de route de la FAE :

- **Réception des engagements (au minimum 10 millions d'UC-14,5 millions USD pour la mise en vigueur de la FAE)**
- **Élaboration du Manuel des Procédures**
- **Recrutement du Directeur et du personnel de la FAE**
- **Constitution du Conseil des Gouverneurs**
- **Début des opérations en mars 2005**
- **Limite d'existence de la FAE : 2025**

X: Conclusion/Recommandations

La FAE apportera:

- **une contribution majeure à la Vision Africaine de l'Eau, aux objectifs de développement du millénaire et au programme Eau du Nepad.**
- **des synergies considérables avec les autres programmes en cours à la BAD et hors de la BAD.**

Pour ce faire, il faudra que :

- **Les objectifs, le plan d'exécution et le cadre juridique de la FAE soient appropriés**
- **Les gouvernements, les communautés économiques régionales, les organisations non gouvernementales, les communautés locales et les bailleurs de fonds apportent un soutien substantiel.**

**Initiative de la BAD pour
l'Approvisionnement en Eau
Potable et l'Assainissement en
Milieu Rural**

Plan de la présentation

- **Justification de l'initiative de la BAD**
- **Objectifs**
- **Critères d'éligibilité**
- **Mécanismes préconisés**
- **Approches suggérées**

Justification de l'initiative (1/2)

- ☛ Atteindre les objectifs de la Vision Africaine de l'Eau (fixés lors du second forum mondial de l'eau à la Hague 2000)
- ☛ Atteindre les objectifs de développement du Millénaire pour l'eau potable (New York 2000)
- ☛ Atteindre les objectifs du sommet mondial pour le développement durable pour l'assainissement (Johannesburg 2002)
- ☛ Redresser le déséquilibre des investissements généralement dirigés vers le monde urbain au détriment du monde rural

Justification de l'initiative (2/2)

☛ L'Initiative a été endossée par

- le sommet du G8 à Evian en 2003
- Le panel mondial pour le financement d'infrastructures d'eau
- L'AMCOW en 2003

☛ L'Initiative a été officiellement lancée en juillet 2004.

Objectifs

- ☛ Atteindre un taux de desserte de 66% pour l'eau potable et l'assainissement en milieu rural en 2010
- ☛ Atteindre un taux de desserte de 80% en 2015
- ☛ Réduire la pauvreté en milieu rural (en luttant contre les maladies d'origine hydrique et en favorisant la création d'activités génératrices de revenus)

Critères d'éligibilité (1/2)

- ☛ Niveau des besoins de financement justifiant du concours de la BAD
- ☛ Niveau de mise en œuvre d'un cadre institutionnel performant
- ☛ Volonté politique de promouvoir le secteur de l'eau et de l'assainissement en milieu rural
- ☛ L'existence d'un programme national d'AEPA en milieu rural.

Critères d'éligibilité (2/2)

- ☛ L'initiative a déjà démarré dans les cinq (5) pays suivants :
 - Rwanda, Mali, Uganda, Éthiopie, Ghana
- ☛ L'initiative est en cours de lancement dans les quatorze (14) pays suivants :
 - Bénin, Sénégal, Burkina Faso, Mauritanie, Niger, Kenya, Mozambique, Nigeria, Cameroun, Tchad, Madagascar, Burundi, Tanzanie et Zambie

Mécanismes préconisés

- ☛ Mobiliser davantage de ressources financières pour promouvoir les services d'AEPA en milieu rural
- ☛ Utiliser des mécanismes accélérés de préparation et de réalisation des interventions
 - **Octroyer plutôt des dons que des prêts**
 - **Alléger les conditions de mise en vigueur et de décaissement**
 - **Utiliser si possible des organismes de financement décentralisés locaux**
 - **Privilégier les procédures d'acquisition rapides**
- ☛ Promouvoir des technologies simples, appropriées et réunissant le consensus des bénéficiaires

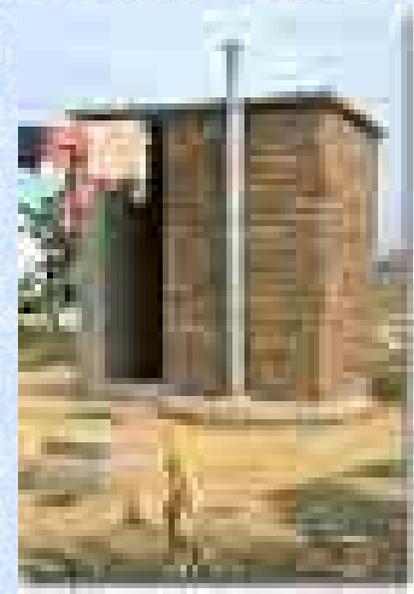
Approches suggérées

- ☞ « Approche programme » plutôt que « Approche projets »
- ☞ Approche par la demande
- ☞ Maîtrise d'ouvrage assurée par les bénéficiaires (renforcement de capacités prévu à cet effet)

Facilité Africaine pour l'Eau



**MERCI DE VOTRE
ATTENTION !**



**MERCI DE VOTRE
ATTENTION**

